Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260312-20260312_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVOU-TRÉGUIGNEC

SÉANCE DU JEUDI 12 MARS 2026 À 18H30

Nombre de Conseillers en exercice :	14
Date de convocation :	11/02/2026
Nombre de Conseillers présents :	12
Date d'affichage :	13/02/2026
Nombre de pouvoirs :	01
Nombre d'absents :	01

L'an deux mil vingt-six, le douze mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TRÉVOU-TRÉGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre ADAM, Maire.

Présents : M. ADAM Pierre, Maire – M. BODSON Jean - M. DERRIEN Dominique- Mme SAUVEE Julie - Mme TROADEC Janine - (Adjoints) - Mme ALLES Florence – Mme DAVID Marie-Josée - M. LAILLON Jean-Claude - M. LAMARRE Michaël - M. LE FLANCHEC Yves - M. MERCIER Xavier - M. -STEUNOU Philippe (Conseillers Municipaux).
Absent-Excusé : M. ROUZAUT Fabian
Procuration : Mme LE GOFF Gwénaëlle donne procuration à Mme TROADEC Janine
Secrétaire de séance : M. DERRIEN Dominique

DÉLIBÉRATION n° 2026.03.12* 03

Objet : Finances : Approbation du compte de gestion 2025 du Foyer-Logement Résidence Les Glycines

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée que le compte de gestion est établi par le comptable de LANNION dans les 6 mois de la clôture de l'exercice. Ce compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Considérant que les comptes de gestion de l'année 2025 de la trésorerie concordent avec les comptes administratifs de 2025 du Foyer-Logement Résidence Les Glycines.

- **APPROUVE** les comptes de gestion du Foyer Logement Résidence Les Glycines,

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSOUS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission — Le Maire, — Le secrétaire,

Le 13/03/2026 — Pierre ADAM — Dominique DERRIEN

MAIRIE DE TREVOU-TREGUIGNEC (Côtes d'Armor)